



CADRE DE PARTICIPATION DES FORMATIONS À DISTANCE

Avec Nos Proches

01 Cadre contractuel

L'inscription à une formation doit être formalisée via une convention de formation, signée et renvoyée au minimum 15 jours avant le début de la formation.

Chaque apprenant doit compléter un formulaire de recueil d'informations pré formation.

L'apprenant doit participer à l'ensemble de la formation afin de pouvoir bénéficier d'une attestation de présence et d'une attestation de formation. Ces documents seront envoyés à l'issue de la formation.

L'apprenant s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de la formation lors de son inscription.

02 Cadre technique

L'apprenant doit disposer d'un ordinateur, avec une connexion à internet, un micro et une webcam en état de fonctionnement. Le fonctionnement du matériel doit avoir été testé en amont de la formation.

L'apprenant doit avoir accès à ses mails professionnels, et pouvoir recevoir des fichiers lourds durant la formation. Le formateur pourra envoyer les documents supports méthodologiques mais aussi des supports d'exercices sur cette boîte mail.

L'apprenant doit avoir communiqué un numéro de téléphone, sur lequel il est joignable en cas de difficulté technique.

L'apprenant doit s'engager à suivre la formation dans un espace calme et studieux.

03 Cadre horaire

L'apprenant doit se connecter à l'heure et respecter les horaires de pause.

Au début de chaque formation, il lui appartient de communiquer ses besoins d'adaptation d'horaire au formateur.

04 Cadre moral

Les exercices de mises en situation, mais aussi les échanges collaboratifs et partages liés aux situations professionnelles des différents apprenants doivent rester confidentiels. L'apprenant s'engage à participer de façon bienveillante et professionnelle à la formation.

Lors de certaines formations, la participation de pairs aidants est possible. L'apprenant s'engage à respecter la posture des pairs aidants.

L'apprenant s'engage à transmettre ses besoins et difficultés au formateur.

05 Cadre évaluatif

L'apprenant s'engage à répondre aux consignes de travail, à prendre connaissance des documents transmis et participer pleinement à la session de formation.

Il s'engage à compléter les différents questionnaires d'évaluation : pré formation, de fin de formation et post formation.

En cas de non-respect du cadre de formation, l'accès et la validation à la formation pourront être refusés par l'organisme de formation.

06 Adaptation du cadre aux particularités individuelles et handicaps

L'organisme de formation et le formateur peuvent répondre aux besoins d'adaptation du contenu et de la forme de la formation :

Adaptation horaire —> une adaptation du rythme et du cadre horaire de la session peut être proposée. L'apprenant peut aussi participer à différentes sessions de formations afin de respecter au mieux le rythme adapté.

Le cadre d'adaptation est détaillé dans la [politique d'accessibilité des formations d'Avec Nos Proches](#).

Ce cadre de participation des formations à distance a été approuvée par Madame Aurore Morbois, Déléguée Générale de l'association Avec Nos Proches.

Date : 26/01/2026